

Françoise Héritier ou l'éthique par la méthode

Salvatore D'Onofrio

« Il faut franchir de hauts barrages pour faire comprendre que ce dont nous parlons ne réfère pas à des Autres totalement exotiques, étrangers à nous-mêmes, à des mentalités archaïques, à des modes de vie disparus, ni même à des survivances, mais à nous-mêmes, à notre propre société, à nos propres réactions, comportements et représentations »

Françoise Héritier (*Une pensée en mouvement*, Paris, Odile Jacob, 2009 : 88).

FRANÇOISE HÉRITIER s'est éteinte à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris le 15 novembre 2017, exactement le jour de sa naissance (en 1933, à Veauce dans le département de la Loire). C'est comme si elle avait voulu, par un clin d'œil, convertir le temps linéaire qui conduit inexorablement vers la mort en un temps circulaire susceptible d'intégrer, par-delà leurs œuvres et notre mémoire, ceux qui n'appartiennent plus à la communauté des vivants.

J'ouvrirai cette réflexion sur la dimension éthique de l'anthropologie de Françoise Héritier en dévoilant une anecdote qui la concerne et qui nous ramène au cœur du discours sur l'homme que cette discipline prétend incarner. Nous sommes à la fin des années 1980. J'avais présenté à son séminaire au Collège de France les premiers résultats de mes enquêtes sur la parenté spirituelle et c'est elle-même qui avait transmis mon texte à Jean Pouillon, secrétaire général de la revue *L'Homme*. La relation amicale qui s'ensuivit avec lui donna lieu à des rencontres où il lui arrivait de nous faire part, à ma femme et à moi, de conversations qu'il avait eues avec Claude Lévi-Strauss au sujet des « engagements » de Françoise. Le « refrain » était toujours le même : « Pourquoi gaspille-t-elle tant de temps en politique au lieu de mettre sa belle intelligence entièrement au profit de l'anthropologie ? ». Nous savions que, derrière ce reproche feutré, se cachaient beaucoup d'affection et, surtout, un véritable sentiment de protection. C'est que le temps était déjà compté pour Françoise, qui luttait contre une maladie dégénérative (la polychondrite) depuis 1983 : à leurs yeux, elle devait le consacrer intégralement à ses recherches...

Or, ce temps ainsi employé n'a pas été perdu pour notre discipline, loin s'en faut, tant il me semble que le militantisme incarnait moins l'engagement de l'« anthropologue dans la cité » qu'est effectivement devenue

FRANÇOISE HÉRITIER IN MEMORIAM

Françoise Héritier que la dimension éthique de son travail. Celle-ci la rapprochait davantage de son maître Claude Lévi-Strauss et relevait directement des contributions « substantielles » qu'elle a su apporter à la méthode structurale. Françoise Héritier a défendu cette méthode comme une citadelle imprenable, en l'appliquant à l'étude de plusieurs sujets, en partie nouveaux, et qui font entre eux système : la parenté (inceste du deuxième type et structures d'alliance semi-complexes), le corps (affects et humeurs) et le genre (valence différentielle des sexes et domination masculine). Son approche éthique résulte principalement de la « quête » des invariants qu'elle a poursuivie en analysant, dans des cultures différentes, les dispositifs symboliques qui prennent forme autour de ces sujets. La dimension éthique consiste précisément non pas à chercher auprès des groupes ethniques des systèmes de valeurs censés pouvoir servir de nouvelles vérités révélées, mais à remonter, par-delà les traits différentiels de leurs cultures, aux principes qui fondent l'identité humaine. Pour saisir ces régularités, Françoise Héritier a eu recours à quelques-unes des ressources majeures du structuralisme : la « composition des mondes » (pour utiliser la formule heureuse de Philippe Descola), les oppositions dualistes (empruntées à Lévi-Strauss, mais aussi au physicien Gérald Holton) et la « décomposition » des phénomènes sociaux afin d'atteindre (selon une procédure mise en place dans la linguistique structurale par le prince Nikolai Troubetskoï) les « unités minimales irréductibles » (ou « butoirs de la pensée », comme les a qualifiés Françoise Héritier).

Considérons l'inceste du deuxième type, à savoir la mise en rapport de deux consanguins du même sexe qui partagent une relation sexuelle avec un même partenaire, selon la définition de Françoise Héritier. Elle a su repérer cette modalité de l'inceste non seulement en Afrique, parmi les Hittites ou les anciens Juifs, mais encore dans le monde occidental contemporain : dans le droit français comme dans le droit canon, et aussi dans les feuilletons télévisés comme *Amour, gloire et beauté*, ou dans des exemples emblématiques comme le mariage de Woody Allen avec Soon-Yi, fille adoptive de sa compagne Mia Farrow. Tous les cas de figure de l'inceste du deuxième type tournent autour du cumul d'identique qui se produit lorsque les substances intimes de deux consanguins de même sexe se touchent par l'entremise d'un tiers, et qui comporte un risque d'engendrement de monstres. Les preuves ethnographiques apportées par Françoise Héritier sont tranchantes, bien qu'elle ait privilégié les cadres normatifs plutôt que la manipulation symbolique. En effet, les relations qui sont censées produire le court-circuit incestueux se prêtent à devenir l'objet de multiples négociations et sont même susceptibles d'être recherchées lorsque la mort intervient. Quelques exemples suffiront.

Chez les Hébreux, l'union d'Hérode Antipas avec Hérodiade (ancienne femme de son demi-frère Hérode Philippe) est fortement stigmatisée par Jean le Baptiste (ce qui lui vaudra la mort), alors que, selon la norme du lévirat¹, tout homme est obligé d'épouser la veuve de son frère. Partout en Europe rurale, jusqu'à récemment encore, la relation d'un homme avec sa belle-sœur, du vivant de la femme de cet homme, n'était pas qu'un simple adultère, elle était aussi considérée comme incestueuse. En revanche, un homme était moralement obligé d'épouser la sœur cadette de sa femme décédée, surtout s'il avait des enfants en bas âge dont il fallait assurer l'éducation. Dans les deux situations, le principe d'équivalence des germains de même sexe est à l'œuvre.

Un dernier cas de figure, non seulement confirme ce principe et la possibilité d'une manipulation symbolique de l'inceste du deuxième type, mais ouvre également vers un des champs d'analyse sur lesquels Françoise Héritier s'est particulièrement engagée ces dernières années : les nouvelles techniques de procréation et, notamment, l'insémination artificielle avec donneur. Selon la loi, l'inséminateur devrait être inconnu, sans doute par peur d'une mise en contact des humeurs de deux consanguins dans le corps d'une même femme, avec toujours cette idée d'évitement de l'inceste en arrière-plan. Pourtant, il arrive que des couples choisissent eux-mêmes « leur donneur » de sperme, sans que cela soit considéré par eux comme un inceste. En effet, l'opinion populaire veut généralement que le meilleur inséminateur pour remplacer le mari soit celui qui aurait pu être ce mari et ce père, celui qui lui est le moins étranger, c'est-à-dire, le plus souvent, le frère de l'homme infécond. Or, ce modèle « fait à la maison » d'insémination artificielle est tout à fait cohérent avec la prohibition de l'inceste du deuxième type : dans ce cas précis, il ne se produira aucune rencontre d'humeurs de consanguins dans la même matrice, puisque le sperme du mari est censé ne pas avoir de valeur active. Du point de vue symbolique, à l'instar du lévirat, cela revient à prendre la place d'un mort. La logique à l'œuvre rapproche ces nouvelles techniques d'autres solutions plus archaïques, par exemple, lors de certains pèlerinages de guérison en Italie du Sud où, en cas d'infécondité, le frère ou le compère de l'homme concerné prenait sa place, à la nuit tombée, auprès de sa femme. Dans un certain sens, dans les deux cas, l'expérience destinée à résoudre des problèmes de stérilité se déroule en laboratoires : d'un côté, un sanctuaire qui offre un remède au moyen d'un acte sexuel s'inscrivant dans un horizon sacré, de l'autre, un centre d'aide à la procréation médicalement assistée qui propose une relation aseptique hors de toute conjonction charnelle.

1. Le lévirat est notamment illustré dans la Genèse par l'histoire du mariage d'Onan avec sa belle-sœur Tamar, restée veuve d'Er, frère d'Onan (Gn 38, 1-26).

Malgré la diversité des institutions concernées, la logique de manipulation symbolique de l'inceste du deuxième type s'accordant avec la tradition populaire n'est donc pas très éloignée de celle liée aux nouveaux modes de procréation, de même que les nouvelles formes de parenté (familles recomposées, Pacte civil de solidarité ou Pacs, mariage homosexuel, etc.) rappellent des solutions déjà connues dans les sociétés « exotiques » ou dans notre propre passé. On comprend bien pourquoi l'engagement personnel de Françoise Héritier pour de telles causes civiques ne peut s'expliquer que par cette vocation de l'anthropologie à renouer les fils du monde.

Au-delà de la quête des armatures invariantes de la pensée – auxquelles elle « donna du corps », pourrait-on dire – un autre aspect traduit la tension éthique propre au métier de l'anthropologue : le caractère ambivalent des substances qui sont au fondement des systèmes symboliques. Le cas du sida est exemplaire, car les fluides corporels (lait, sang, sperme) porteurs du virus Hiv sont les mêmes que ceux qui irriguent la vie, et dont le mauvais fonctionnement dans le corps signale qu'une maladie s'y est installée. Françoise Héritier a transformé les dispositifs symboliques auxquels ces substances donnent lieu en véritables objets anthropologiques, conférant un rôle actif aux anthropologues sur le plan éthique. Son histoire intellectuelle en témoigne. Nommée, en 1989, présidente du Conseil national du sida (CNS) par François Mitterrand, Françoise Héritier a contribué de manière décisive à éviter que la condition de ceux qui sont infectés par le virus ne soit aggravée par les spectres socioculturels qui planent au-dessus d'eux. Ainsi s'est-elle opposée au dépistage obligatoire de la séropositivité et à l'usage de questionnaires prôné par certaines administrations (notamment par les compagnies d'assurance), qui constituaient une atteinte au respect de la vie privée. Elle s'est battue également pour encourager l'information plutôt que la contrainte et garantir la confidentialité de la condition de séropositif.

Le milieu carcéral devint lui aussi un véritable laboratoire ethnographique, voire le plus important révélateur de la dimension éthique de l'anthropologie de Françoise Héritier. Car, pour contrer l'opinion dominante selon laquelle les responsables de la contamination du sida dans les prisons étaient les homosexuels, elle dirigea une série d'auditions et d'enquêtes – aboutissant successivement à des avis et des rapports du CNS –, qui montrèrent que, dans 90 % des cas, la propagation du sida était à imputer à la toxicomanie. Ce n'est pas tout. Sous la présidence de Françoise Héritier, un avis rendu par le CNS réussit à convaincre les autorités qu'il fallait que les dossiers cliniques des prisonniers malades échappent au droit de regard des directeurs de prison pour rester uniquement entre les mains des médecins. Plus précisément, la médecine pénitentiaire fut rattachée au ministère de la Santé et non plus au ministère de la Justice, liant dès lors le dossier médical des

détenus au respect du secret médical avec une garantie de confidentialité. Sans aucun doute, l'analyse de la fonction symbolique des fluides corporels a donc contribué, avant toute autre chose, à l'affirmation de la dignité de la personne humaine.

L'aspect de l'anthropologie de Françoise Héritier le plus médiatique et donc le plus connu du public, dont on voit aisément la tension éthique qu'il sous-tend, est la « valence différentielle des sexes ». Il ne faut surtout pas l'associer à une anthropologie des sexes, car Françoise Héritier a toujours récusé la parcellisation de la discipline en domaines autonomes (anthropologie religieuse, politique, économique...). Par ailleurs, elle a abordé les questions relevant de la « valence différentielle des sexes » toujours en agissant au nom des instances institutionnelles auxquelles elle participait : du Haut-Conseil de la population et de la famille au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, du Comité d'éthique du Centre national de la recherche scientifique au Conseil national sur le handicap. Elle s'est ainsi exprimée sur de nombreux sujets de société, tels que la gestation pour autrui, le mariage homosexuel ou le Pacs, ou encore le port du voile, la parité salariale entre hommes et femmes, l'adoption, la contraception et la violence (à laquelle elle dédia un séminaire important au Collège de France).

Le caractère très concret de son action n'a pas empêché, néanmoins, qu'autour de cette « valence différentielle des sexes » une réflexion théorique majeure s'élabore. Car, greffée sur le corps, l'observation de la différence sexuée est à l'origine de toute pensée humaine. Françoise Héritier elle-même considérait qu'il fallait ajouter la « valence différentielle des sexes » aux trois piliers du « tripode social » élaboré par Lévi-Strauss : l'instauration d'une forme reconnue d'union sexuelle, la répartition sexuelle des tâches, la règle de la prohibition de l'inceste avec l'obligation exogamique qui lui est inhérente. La question est bien là. Si ce quatrième pilier est perçu, autant que les autres, non pas comme un fait de nature mais comme une construction culturelle, il n'en reste pas moins que même chez des groupes ethniques où les femmes ont de grands pouvoirs (c'est le cas des « matrones » iroquoises), il apparaît que le matriarcat reste un mythe et que les hommes gardent un statut dominant. De même, ce rapport hiérarchique est identifiable dans les systèmes matrilineaires crow où, bien qu'ils « postulent dans leur essence une "dominance" du féminin sur le masculin au cœur de la relation centrale de germanité entre un frère et une sœur, toutes les conséquences n'en sont pas tirées »², et ce, à l'inverse des systèmes patrilineaires omaha où le rapport frère/sœur se traduit manifestement en un rapport père/fille.

2. Françoise Héritier, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996 : 24-25.

En s'interrogeant sur l'origine de l'universalité de cette « valence différentielle des sexes », qui placerait l'homme toujours dans une position dominante, Françoise Héritier en arrive à la conclusion – « hypothétique », souligne-t-elle avec précaution :

« [...] qu'il s'agit moins d'un handicap du côté féminin (fragilité, moindre poids, moindre taille, handicap des grossesses et de l'allaitement) que de l'expression d'une volonté de contrôle de la reproduction de la part de ceux qui ne disposent pas de ce pouvoir si particulier »³.

La valeur accordée aux représentations de tout ce qui touche à la procréation est certes importante et à même d'expliquer les « étroites articulations entre ces représentations et les données plus abstraites de la parenté et de l'alliance »⁴. Toutefois, elle ne suffit pas encore à élucider les raisons de la domination masculine, y compris dans l'élaboration des dispositifs permettant aux hommes de s'appropriier, du point de vue symbolique, des pouvoirs « physiologiques » des femmes.

La question est sensible car, la diversité sexuelle étant une donnée que l'on ne peut pas dépasser ni nier (y compris dans les nouvelles formes de procréation), on pourrait en inférer l'impossibilité de modifier la qualité des rapports hommes/femmes. Il s'agit, probablement, comme le dit sagement Françoise Héritier, « de donner un sens à la réalité observée »⁵. Il faudra alors admettre, non seulement que les femmes exercent des formes de domination sur d'autres plans que ceux privilégiés par les hommes, mais qu'il n'y a que la conscience aigüe de cette « valence différentielle » qui peut permettre aux femmes et aux hommes, séparément et/ou ensemble, de revoir – quelle que soit la forme d'union reconnue qu'ils pratiquent – au moins la répartition sexuelle des tâches. Quoi qu'il en soit, le rigorisme scientifique qu'imposait l'étude des formes de domination masculine ne lui a pas interdit – au contraire, cela en a été la *conditio sine qua non* – de se battre tout au long de sa vie, et avec toute la force de son intelligence, pour affirmer les droits des femmes et leur volonté de se débarrasser de cette domination masculine – ce à quoi les hommes ne peuvent plus rester insensibles. C'est ainsi que la « valence différentielle des sexes » – voilà un principe éthique incontournable – a pu devenir un outil utile aux combats féministes.

3. Françoise Héritier, *Masculin/Féminin...*, *op. cit.* : 25.

4. *Ibid.* : 26.

5. Françoise Héritier, *Une pensée en mouvement...*, *op. cit.* : 95.



Françoise Héritier et Salvatore D'Onofrio,
lors du colloque "Amore e culture: ritualizzazione e socializzazione dell'eros"
Palerme, décembre 1984 (cl. Nora Bernardi).

J'ai connu Françoise lors d'un colloque à Palerme en 1984 et, depuis lors, nous sommes restés très proches. Une grande partie de mes propres travaux ont été inspirés, non seulement par la fréquentation de ses cours et séminaires au Collège de France, ainsi qu'à l'École des hautes études en sciences sociales ou au Laboratoire d'anthropologie sociale, mais encore et surtout par l'amitié fidèle et la complicité intellectuelle qui nous liaient. Françoise Héritier a refermé doucement la porte derrière elle, après nous avoir laissé un immense patrimoine scientifique et moral, dont les jeunes générations d'anthropologues ne manqueront certainement pas de faire leur miel.

Università degli studi di Palermo, Palermo (Italia)
Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris

s.donofrio@libero.it